

Avenant à l'arrêté de nomination des membres du jury du concours externe pour le recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au titre de la session 2024

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégories B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les modalités d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2024 fixant la composition de jury du concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARTICLE 1 :

Le jury académique de Normandie du concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2024, est composé comme suit :

Président du jury :

Monsieur MUSSARD Laurent - Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur – Rectorat Académie de Normandie - Rouen

Vice président du jury :

Monsieur Crespin Cyril – Personnel de direction - Lycée Sivard de Beaulieu - Carentan les Marais

Membres du jury :

Madame LEBERTRE Valérie - Secrétaire Administrative de Classe Supérieur - Lycée V. Hugo - Caen

Monsieur DESFEUX Jean-Paul - Attaché Hors Classe – Rectorat Académie de Normandie - Caen

Monsieur RADIGUE Pascal- Attaché Principale d'Administration de l'Etat – Collège et Lycée Gambier - Lisieux

Monsieur LAGOUE Bruno - Secrétaire Administrative de Classe Supérieur - lycée J. Mermoz - Vire

Madame DOUCHIN Murielle - Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle – Collège Fernand Léger – Livarot

Madame TAILPIED Sabrina - Secrétaire Administrative de Classe Exceptionnelle- DSDEN du Calvados

Monsieur AUBERTIN Dominique - Attaché d'Administration de l'Etat - Lycée Charles Tellier- Condé-en-Normandie

Madame PERRETTE Catherine - Attaché Principale d'Administration de l'Etat – Rectorat Académie de Normandie - Caen

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 03 juin 2024

La rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités,

Christine GAVINI